M. l'abbé Tilmant, curé de Sainte-Elisabeth, nommé vice-doyen du décanat de Wattrelos. — Nous avons annoncé que M. l'abbé Tilman, le digne curé de la paroisse de Ste-Elisabeth, à Roubaix, venait d'être nommé vice-doyen du décanat de Wattrelos.

Les paroissiens de M. Tilmant et ses amis ont appris cette nouvelle avec une vive satisfaction. Tous, en effet, apprécient, depuis longtemps, l'admirable dévouement, la sagesse, la prudence et le grand cœur de prêtre modèle.

Nous adressons à M. le vice-doyen du décanat de Wattrelos nos respectueuses félicitations.

La société d'émulation de Roubaix fêtera, le lundi, 27 novembre, le 25e anniversaire de sa fondation.

Le matin, à onze heures, une messe sera célébrée par M. l'abbé Vassart, vice-président, en l'église Saint-Martin (Autel de la Sainte-Vierge).

A 11 heures 1/2, aura lieu une séance extraordinaire comprenant la notice biographique sur M. Henri Dubar, membre fondateur, par M. Alex. Faidherbe, et le rapport sur les travaux de la Société, par M. l'abbé Th. Leuridan.

A midi et demi, un déjeuner réunira tous les membres de la Société, à l'Hôtel Ginions, rue Neuve.

Les messes de Sainte-Cécile. — La *Chorale Notre-Dame*, exécutera dimanche prochain, en l'honneur de Sainte-Cécile, la messe solennelle en *re* de Niedermeyer, avec le *Credo* de la messe du Sacré-Cœur de Gounod.

— *« Union des Trompettes » de Roubaix.* — Voici les morceaux qui seront exécutés, le dimanche, 26 novembre, pendant la messe de midi, au Sacré-Cœur, sous la direction de son directeur, M. Jacquemain :

1° Allegro militaire, Jacquemain ; 2° *Le Cutteau*, air varié, Jacquemain ; 3° Andante religieuse, Jacquemain ; 4° Fantaisie de concours, Jacquemain.

A 3 heures, banquet.

La « Grande-Harmonie » à Saint-Martin. — Voici les titres des morceaux que la *Grande-Harmonie* exécutera, lundi, 27 novembre, à midi précis, en l'église Saint-Martin, à l'occasion de la Sainte-Cécile :

Ouverture de *Phèdre*, J. Massenet ; Cavatine de J. Raff ; Fantaisie sur le *Vaisseau Fantôme*, R. Wagner.

Les éditeurs parisiens Tresse et Stock mettent en vente le volume THÉATRE DE GUSTAVE NADAUD.

Quelques jours seulement avant sa mort le poète écrivait la préface de ce volume.

« Je cède, dit-il, à mes propres sollicitations en publiant mon volume de théâtre inédit. Je n'ai eu à subir d'autres suggestions, car depuis cinquante ans et plus, je n'ai jamais cessé d'écrire des pièces de théâtre sans jamais en montrer une seule à mes amis. »

Gustave Nadaud en faisant paraître son théâtre a voulu compléter son œuvre littéraire. C'est un livre fort intéressant qui contient, à part des pièces jouées sur nos grandes scènes, des comédies inédites écrites en sa jeunesse où l'on retrouve le talent souple et original du célèbre chansonnier.

Un meeting de protestation à la salle de la « Paix ». — L'administration municipale de la ville de Roubaix organise, pour après-demain lundi soir, à huit heures, à la salle de la société coopérative « La Paix », une réunion publique dont voici l'ordre du jour : « Protestation contre l'administration supérieure et préfectorale s'opposant aux réformes suivantes : 1 Installation d'une pharmacie municipale à prix de revient. 2° Installation d'un bureau de renseignements judiciaires gratuits. 3 Transport du pain à domicile pour les indigents du Bureau de bienfaisance ».

Une réunion publique au théâtre de Roubaix. — Les délégués du congrès ouvrier de l'industrie textile avaient organisé, pour vendredi soir, à huit heures et demie, au théâtre de la rue Archimède, une seconde réunion publique, dans le but de rendre compte de leurs travaux, et de faire connaître les diverses résolutions, prises par eux en assemblée générale.

La séance s'ouvre à l'heure exactement indiquée, sous la présidence du citoyen Henri Carrette, maire, qui fait observer que la réunion étant une espèce de clôture du congrès, il n'y a pas lieu de procéder à l'élection du bureau.

A côté du président, siègent comme assesseurs les citoyens Achille Lepers, adjoint, et Wattel, conseiller municipal.

On remarque l'absence de la plupart des délégués français, étrangers à Roubaix, qui sont déjà repartis pour leurs localités respectives. Par contre, de nombreux conseillers municipaux et membres du Parti ouvrier ont pris place sur la scène, derrière le bureau.

Douze cents assistants environ, parmi lesquels beaucoup de tout jeunes gens.

Le président dit que le deuxième congrès de l'industrie textile a fait un grand pas en avant ; que toutes les questions ont été étudiées mûrement; que le délégué d'Angleterre a été très utile à ses collègues par les renseignements intéressants qu'il a apportés, et qu'il sera tenu compte de ses excellents conseils.

Le citoyen Renard, de Fourmies, secrétaire du Congrès, a le premier la parole, pour développer le programme de la réunion.

Il rappelle d'abord aux sympathies des Roubaisiens la population « passée par les armes de la nation française ». (Vive Fourmies !), puis il montre « les progrès qu'a fait l'idée socialiste dans la région, ainsi qu'on a pu le voir aux dernières élections. »

Après ce préambule, un peu à côté de la question, le citoyen Renard annonce que le conseil fédéral de l'industrie textile siégera à Roubaix, « où il rencontrera les éléments de vitalité nécessaires à cette institution ». (Bravos.)

A propos de la présence du savant délégué de Manchester au sein du congrès, l'orateur préconise cette entrée en relations avec les organisations étrangères. « qui fera le plus grand bien à la cause des travailleurs français », et récapitule, un à un, les renseignements statistiques, fournis par le citoyen Holmes sur le salariat de l'autre côté de la Manche.

« Le travail, dans les différentes branches de l'industrie textile, est sensiblement plus rémunéré qu'en France, pour un nombre d'heures moindre, pendant que la vie est à meilleur marché, d'un quart au moins. »

L'orateur montre ensuite la puissance des « Trade's-Unions », qui permet aux ouvriers qui les composent « de soutenir la lutte contre les plus puissants exploiteurs, et de remporter souvent la victoire. »

Le citoyen Renard dit que le congrès a conclu à la fédération nationale de l'industrie textile, et que les délégués ont été invités par le citoyen Holmes à assister, l'année prochaine, au congrès international de Manchester. (Applaudissements).

« Un des plus habiles moyens d'action des fédérations ouvrières anglaises, c'est de mettre à leur tête des hommes largement salariés, « qui ne sont pas à acheter par la bourgeoisie, parce qu'ils sont à l'abri du besoin ». M. Holmes, d'après le citoyen Renard, a sept mille francs d'appointements par an.

« Faisons de même », s'écrie l'orateur, « et confions nos intérêts à des gens expérimentés, qui sauront les mener à bonne fin ».

Le secrétaire du congrès cite « comme un progrès appelé à faire une véritable révolution parmi les ouvriers de l'industrie textile », la fondation d'un journal corporatif mensuel, « qui sera lu dans toute la France ».

Le tarif uniforme des prix de façon, « à l'exemple de ce qui se passe en Angleterre, fait aussi partie des résolutions arrêtées; mais pour que cette réforme aboutisse sérieusement, on a préparé un questionnaire qui sera adressé aux divers syndicats.

A ce sujet, l'orateur fait remarquer qu'une seule branche de l'industrie textile, en Angleterre, compte cent quarante-cinq mille ouvriers, « qui ont su s'entendre comme un seul homme », pendant que toutes les branches réunies ne représentent en France que vingt mille travailleurs.

Le citoyen Renard continue l'exposé de plusieurs autres questions, qui le mène jusqu'à la huitième de l'ordre du jour général du Congrès, et conclut en préconisant l'union la plus étroite entre les ouvriers.

« Pas de vaines déclamations, pas de vain révolutionnarisme, » dit-il, « mais des actes et surtout, comme en Angleterre, les cotisations régulièrement versées. » (Applaudissements prolongés)

Comme nous avons reproduit dans un article spécial, question par question, toutes les délibérations du congrès, nos lecteurs y trouveront, au besoin, tout ce qui peut les intéresser.

Le citoyen Holmes, à son apparition à la tribune, est salué par une ovation générale, et par les cris de : « Vive l'Angleterre ! » Le discours qu'il prononce en langue anglaise, et qui est traduit sommairement par le même interprète, est, à quelques variantes près, la réédition de celui d'avant-hier. Il est accueilli avec la même faveur qu'à la salle de la « Paix », et suivi de longs applaudissements.

Le citoyen Brand, de Saint-Quentin, succède à l'orateur anglais, et comme avant-hier au boulevard de Belfort, parle de toute autre chose que de son sujet.

Il fait, à sa façon, l'historique de la France depuis la révolution de 1789 jusqu'à nos jours, et la bourgeoisie est pour lui le bouc émissaire, l'auteur de tous les désastres qui ont pu accabler le pays pendant plus d'un siècle.

Ce discours, agrémenté d'épithètes fort peu parlementaires, vaut à l'orateur un succès plus grand encore que celui qu'il a eu dans l'autre salle, mercredi soir.

Le président appelle à la tribune, par ordre d'inscription, le citoyen Dupied, de Lille, qui ne répond pas à l'appel de son nom.

C'est le tour du citoyen David, d'Armentières, ancien tisserand à Roubaix, ainsi qu'il a soin de l'annoncer.

Cet « orateur » prend à partie le *Journal de Roubaix*, pour l'article paru dans ses colonnes, vendredi matin, au sujet de M. Holmes.

Dans une diatribe des plus violentes, il attaque personnellement le Directeur du journal, qu'il appelle par son nom et prétend être dans la salle, en disant qu'il n'aura pas le cœur de répondre. (Hilarité prolongée).

« Reboux », dit-il, « déclare dans son journal, à propos des écoles visitées par notre ami anglais, que la municipalité socialiste n'a jamais rien fait... Qui donc a fait les écoles? Qui a fait les châteaux des patronsl. Qui produit les tissus les plus beaux, sinon les ouvriers ? »

Et le citoyen David continue sur ce ton, en enflant la voix et en étendant la main.

Il prétend que l'écrivain a confondu l'économie politique avec l'économie sociale, au sujet de M. Holmes, et que demain il se démentira dans un nouvel article.

« Si nous étions des révolutionnaires », clame-t-il, « il n'y aurait plus rien demain de cette classe impure de journalistes, de parasites, payés par les bourgeois. »

Cette improvisation obtient un succès de fou rire indescriptible.

La série des discours se complète par celui du citoyen Salembier, de Calais, qui peut se résumer ainsi : « L'Angleterre, en la personne du citoyen Holmes, est venue nous demander en mariage; mais il lui faut dot pour dot. Elle nous prêtera son argent, dans nos grèves textiles, si nous savons nous organiser comme elle, et constituer à notre tour, par nos cotisations régulières, des capitaux à opposer aux siens. Unissons-nous étroitement; à cette seule condition nous serons forts. » (Applaudissements prolongés.)

Le président, après un résumé des travaux des délégués dans les diverses commissions, et en assemblée générale, déclare que la plus parfaite union et la plus grande homogénéité de vues n'ont cessé de régner au sein du congrès, qui a pu se séparer après trois jours et demi seulement de session.

Il propose à l'assemblée l'ordre du jour suivant :

« Les ouvrières et ouvriers roubaisiens, réunis au nombre de 1800(?), au théâtre Deschamps, pour entendre le rapport général des travaux du congrès, présenté par les citoyens Renard et Holmes, Salembier, Brand et autres, ratifient les résolutions prises au deuxième congrès de l'industrie textile; s'engagent à rendre forte la nouvelle fédération corporative, que les travaux du congrès viennent de consolider, en adhérant en masse à leurs syndicats.

» Ils remercient en outre les délégués français, surtout ceux qui, pour assister au rendez-vous, ont dû traverser toute la France, le citoyen Holmes, délégué de la fédération textile d'Angleterre, qui a passé le détroit pour sceller les liens d'union ouvrière internationale, qui assureront bientôt la victoire du monde du travail sur le capitalisme exploiteur. »

Cet ordre du jour est voté par acclamation, et la séance est levée à dix heures trois quarts.

Avant la sortie générale, le citoyen Hélinck chante une chanson de circonstance, reprise au refrain par tout l'auditoire.

Aucun incident à signaler.

Les grèves. — Dans la journée de vendredi les douze ouvriers grévistes de la filature de coton de MM. Dillies frères et Catteau, boulevard de Reims, ont repris le travail.

Le même jour, un certain nombre de grévistes de la filature de coton de MM. Etienne Motte et Cie, rue d'Alger, ont réintégré les ateliers. Quant aux autres, ils ont été informés que leurs livrets sont à leur disposition. De nouveaux ouvriers ont été embauchés.

Nous apprenons qu'un magasin, d'un genre tout nouveau, va s'ouvrir, rue Jeanne-d'Arc, 26 (contour des halles). C'est une société de Paris, la Compagnie des Ciments Métallisés, qui exposera et mettra en vente, pour quelques semaines seulement, des objets d'art et des statues d'un grand mérite artistique, qui seront vendus dans des conditions extraordinaires de bon marché, tels sont les bustes de Gustave Nadaud et de Gounod ; les statues de Jeanne d'Arc, de Léon XIII, d'Henri IV. Des vases médicis, des ornements, le tout en imitation vieux marbre, bronze ou bois.

Le travail est excessivement soigné et tous ceux qui veulent offrir un cadeau quelconque à l'occasion des fêtes, feront bien de visiter cette exposition avant de faire leurs achats.

Brasserie du Pile, rue Hoche, près le Boulevard de Mulhouse. — M. Anatole Bossut s'étant retiré de la brasserie, la Société qui existait entre MM. Ernest, Anatole et Alfred Bossut a été dissoute de droit.

Une autre Société ayant été reconstituée aussitôt par MM. Ernest et Alfred Bossut, ces deux derniers continuent l'exploitation de la brasserie sous la raison sociale Bossut frères.

Voulant arriver à se créer une clientèle sérieuse, ces messieurs informent la clientèle bourgeoise qu'ils tiennent à sa disposition une spécialité de bières garanties pures de tous produits chimiques, ne contenant que des grains et houblons de première qualité. 76996

Un fils dénaturé. — Un jeune tisserand, Désiré Vancampen, avait quitté, il y a quelques jours, le toit paternel pour aller habiter place Notre-Dame. Dans la matinée d'hier, il eut une contestation au sujet de son travail dans le tissage mécanique de M. Deldalle, rue de Lorraine, où il est occupé ainsi que son père. Furieux d'avoir reçu son billet de prévenance, il accusa à tort son père d'en être l'instigateur et résolut de se venger.

A la sortie de midi, Désiré Vancampen attendit son père et, dès qu'il l'aperçut, l'injuria et alla même jusqu'à le frapper. Celui-ci déposa aussitôt une plainte au commissariat de police du premier arrondissement. M. Fradier fit rechercher le mauvais fils qui, vers quatre heures de l'après-midi, fut arrêté rue du Collège et conduit au poste. Après lui avoir fait subir un interrogatoire, le magistrat l'a maintenu en état d'arrestation.

Outrage et rebellion envers des agents. — Un voyageur de commerce, Emile Perrot, habitant Vierzon, rue des Prêtres, se trouvait, vendredi après-midi, vers quatre heures, dans une des salles d'attente de la gare. Légèrement pris de boisson, il injuria plusieurs dames qui étaient dans la même salle. Survinrent deux employés de la gare, qui voulurent le mettre à la raison, mais le grossier personnage les invectiva à leur tour.

Ils le remirent à l'agent de service qui lui aussi fut insulté et menacé. Malgré sa vive résistance le forcené fut emmené au poste la rue Saint-Vincent-de-Paul où il fut écroué provisoirement en attendant son transfert à Lille.

Au n° 13 de la rue du Bois, à Roubaix, on tient un dépôt de beurre garanti pur de la grande laiterie d'Oostcamp. Ce beurre défie toute analyse et est très apprécié; la maison ne tient ni beurre secondaire, ni margarine, un seul beurre, le vrai, au prix de 3 fr. 75 le kilog.

Galerie René Coëz. — La splendide collection de tableaux modernes de M. L. N. exposée dans la galerie de M. René Coëz, sera close jeudi soir 30 novembre. 36044—76970

Nous engageons nos lecteurs à aller visiter la fabrique *d'Articles de Voyage* et de *Maroquinerie* **SOYEZ père,** *en face la Gare, LILLE;* ils y trouveront un choix immense d'objets pour Cadeaux. — Fabrique de caisses échantillons, *couvertures de voyage.* Gros et détail.

Ma Cure d'Eau, Vivez ainsi, par l'abbé Kneipp. En vente dans nos bureaux. 35882—76329

Croix. — *La messe de Sainte-Cécile.* — Voici les morceaux qui seront exécutés par la **Fanfare du Crêchet**, dimanche prochain, pendant la messe de dix heures, en l'église Saint-Pierre.

1° Allegro militaire; 2° « Ernani », fantaisie; 3° Andante religieux; 4° « Manon Chimène », fantaisie.

Une répétition aura lieu ce soir, vendredi. Les sociétaires sont instamment priés d'y assister.

Lannoy. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal s'est réuni vendredi, à huit heures du soir, sous la présidence de M. Oscar Bettremieux, maire. Dix conseillers sont présents.

M. Herbaux, secrétaire de la Mairie, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Une observation est faite par M. Mulliez-Dewailly à propos de ce procès-verbal sur une question concernant l'octroi. Il y est relaté que M. Mulliez a dit d'appliquer le règlement dans toute sa rigueur, ce qui est inexact.

M. le Maire répond que, puisque l'on a demandé d'apporter le plus d'argent possible, il était nécessaire de l'appliquer de cette façon et que M Mulliez n'a pas été cité particulièrement.

M. Mulliez réplique que son nom a été prononcé très clairement; si bien que les bouchers lui attribuent la rigueur dont on fait preuve; il dit encore qu'il ne faut point l'impliquer dans cette question ni se servir de son nom pour lui faire dire ce qu'il n'a pas dit ; il ajoute également que la question ayant été discutée en comité secret, elle doit rester secrète, et que l'on ne doit pas en donner connaissance.

M. le Maire répond que lorsqu'une délibération a été prise elle ne doit plus rester secrète pour personne; que tout le monde a le droit d'en connaître le résultat.

M. Valenducq explique le motif de la réclamation de M. Mulliez. Il avait été convenu de faire passer tout le monde à la bascule publique, et c'est sur ce sujet que l'on s'est entretenu un peu longuement, et ayant reconnu ce mode impraticable, il avait été décidé de recourir à l'ancien usage; le mot « rigueur » n'a pas été prononcé.

M. Verdier appuie cette manière de voir.

Acte est donné à M. Mulliez de sa rectification au procès-verbal.

Octroi des brasseurs. — M. Bettremieux demande si le Conseil est décidé à continuer l'abonnement de l'octroi pour les brasseurs.

Le Conseil décide, avant de leur appliquer les droits, que les intéressés doivent faire connaître le débit pendant l'année écoulée.

Legs de Mlle Step. — Le Conseil accepte les legs faits par Mlle Step pour les pauvres et pour le Bureau de Bienfaisance. Ces legs s'élèvent à cent francs pour les pauvres et 200 pour les hospices.

M. Henri Desprez-Ringeval est nommé membre de la commission administrative de la caisse d'épargne, en remplacement de son père décédé.

Les droits de place. — Comme il n'avait pas été trouvé d'acquéreur l'année dernière, M. Herbeaux et le garde-champêtre ont fait ce service. Le bénéfice net a été de 250 francs.

M. le Maire demande si on va continuer ce même système. Le Conseil décide qu'il doit en être ainsi.

Bureau de bienfaisance. Médicaments. — M. Bettremieux dit qu'il a écrit à la préfecture pour demander qu'on le laisse traiter de gré à gré avec les pharmaciens de la ville. Il n'a pas encore reçu de réponse à ce sujet.

Le Maire ajoute qu'il y a un an Mlle Mulle avait demandé de l'autoriser à détourner l'aqueduc qui passait dans sa cave. On avait répondu qu'elle devait s'entendre avec l'agent-voyer, M. Roche. Les travaux ont été effectués sous la surveillance de ce dernier. Il demande au Conseil de reconnaître ces travaux, ce qui est accepté.

Les grands travaux. — M. Paul Mulle donne lecture d'un rapport concernant les travaux à exécuter dans la ville, travaux dont le montant s'élève à la somme de 69,200 francs, consistant en reparations au presbytère, à l'école de filles, en la construction d'un aqueduc près de l'église, en grandes réparations à l'Hôtel de Ville et en la construction d'aqueducs dans toute la ville.

Les crédits nécessaires sont votés; mais comme il faut recourir à un emprunt on ne sait encore quel système adopter; cette dernière question est renvoyée à la commission des finances.

M. Marcilli demande qu'il soit apporté quelques améliorations au trottoir existant près du cimetière. Il sera fait droit à cette demande.

A neuf heures, la séance était levée.

Ascq. — *Vol de 112 francs.* — En l'absence de M. Jules Thieffry, cantonnier, des malfaiteurs se sont introduits chez lui dans l'après-midi de jeudi.

Pour pénétrer dans la maison, ils ont ouvert une fenêtre à guillotine et sont montés au premier étage où ils ont pris une somme de 112 francs enfermée dans un petit carreau qui était placé sous le lit. La gendarmerie informée du fait a ouvert une enquête.

Annappes. — *Vol de volailles.* — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs, jusqu'alors inconnus, se sont introduits dans le poulailler de M. Louis Deruel, cultivateur, en fracturant le cadenas. Ils ont enlevé vingt poules, cinq coqs, le tout estimé quatre vingts francs.

Communications diverses

BOUCHÉE DE PAIN ET REFUGE DE NUIT. — Le Comité a reçu une brique de 15 kilog. de savons des Princes Moricauds offerte par M. Louis Herbaux fils

L'« ECONOMIE ». — Boulangerie coopérative, rue de Lannoy 56, Roubaix. — Avis. — Les sociétaires sont priés de rapporter leurs jetons, le dimanche 26 novembre, de 9 heures du matin à 1 heure ou de 3 heures à 8 heures du soir.

Les sociétaires qui ne rapporteront pas leurs jetons au jour et heures indiqués, ne participeront pas au partage des bénéfices de l'année.

CARTES DE VISITES A LA MINUTE. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boîte contenant cent cartes de visites et 100 enveloppes. (*Voir 4e page*).

Pour faciliter les commandes, les porteurs du journal distribueront aux lecteurs des bons imprimés sur lesquels il suffira d'indiquer le genre et le nombre de cartes que l'on désire.

Pilules Suissés !

Le médicament le plus populaire de France. 36048d

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

La fête de Sainte Cécile. — *Société Philharmonique.* — La société philharmonique de Wattrelos se fera entendre, dimanche 26 novembre, en l'église paroissiale, à la messe de onze heures et demie, à l'occasion de la fête de Sainte-Cécile. Elle exécutera les morceaux suivants : Grande marche Gala, Vieux temps; Entr'acte de la *Colombe*, Gounod; Ouverture d'*Obéron*, Weber. Un banquet réunira les sociétaires le lendemain lundi, à quatre heures et demie précises de l'après-midi dans la salle de musique.

TOURCOING

Exécution des messes de Sainte-Cécile. — La société des orphéonistes *Crick-Sicks* exécutera dimanche 26 novembre, à 9 heures 1/2, à l'église St-Christophe, sa messe de Ste-Cécile. Voici les morceaux qui seront interprétés :

1° *Kyrie*, d'Oberhoffer; 2° *Gloria*, de Gounod; 3° *Credo*, de Dumont; 4° *Sanctus*, de Beethoven; 5° *Agnus*, d'Oberhoffer; 6° Hymne au Très-Haut, de Kowski.

— Nous rappelons que c'est dimanche 26 novembre que l'*Orphéon des Travailleurs* se fera entendre, en l'église Notre-Dame-de-Lourdes, à 11 h. 1/2. Voici les morceaux qui seront chantés :

1° *Kyrie*, de Dumont ; 2° *Gloria*, de Toitain ; 3° *Sanctus*, de Dumont ; 4° *Agnus Dei*, de Rameau.

Le banquet de Sainte Cécile de cette société, aura lieu le même jour, au local de la rue de la Latte, à 3 heures précises du soir.

Halluin. — *La messe de Sainte-Cécile* — Demain, dimanche, la musique municipale se fera entendre à la grand'messe, en l'église paroissiale, à l'occasion de la fête de Ste-Cécile. Elle jouera un pas redoublé à l'entrée et à la sortie de l'église et pendant la messe l'ouverture *Poëte et Paysan*, par Suppé.

— *Descente du parquet à Halluin.* — Vendredi M. Delaté, juge d'instruction et son greffier M. Duparc, se sont rendus à Halluin au lieu dit les *Baraques* où ils ont rencontré M. le procureur de la République de Courtrai. Ils ont procédé à la confrontation avec plusieurs témoins, d'un nommé Victor Ruyper, détenu à Lille depuis huit jours pour infraction à un arrêté d'expulsion, le signalement de Ruyper correspondant assez bien avec celui de l'un des assassins de la veuve Buseyne, à Menin.

Ruyper a été confronté avec cinq témoins dont plusieurs ont cru reconnaître en lui l'un des individus soupçonnés. Néanmoins, il n'a pas été possible d'établir sa culpabilité.

LILLE

Nous apprenons la mort de M. l'abbé Dereu, chanoine honoraire, vice-doyen de Lille (St-Etienne), décédé hier 23 novembre, chez les Pères Camilliens, à Tournai.

M. Alexandre-Joseph Dereu était né à Linselles le 13 novembre 1821. Ordonné prêtre le 21 décembre 1844, il fut successivement vicaire à Lille (Saint-Vincent-de-Paul), à Lannoy le 8 octobre 1846, à Lille (Saint-Etienne) le 1er octobre 1847, curé à Wavrin le 19 février 1861 et à Lille (St-Etienne) le 2 avril 1876 Il s'était retiré depuis le 16 octobre dernier.

L'almanach de Don Bosco — Une petite brochure essentiellement chrétienne l'*Almanach de Don Bosco*, va paraître prochainement. Le produit de la vente de cette brochure apportera un adoucissement au sort des trois cents pauvres orphelins que compte l'orphelinat Don Bosco.

Un vol à Lille. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des voleurs restés inconnus se sont introduits avec effraction, chez Mme veuve Milleville, marchande de couleurs, 41, rue Colbert. Ils ont enlevé des bijoux pour une valeur de 400 francs et une quinzaine de francs en espèces.

Une plainte a été déposée entre les mains de M. le commissaire qui a ouvert une enquête.

La loi sur les Conseils de Fabrique

ET MGR L'ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI

Nous recevons de l'autorité diocésaine, communication de la note que voici :

» Sous la rubrique : « *Résistance à la Loi* », le journal la *Libre Parole* (numéro du 21 novembre) publie un article sur la nouvelle loi relative à la comptabilité des Fabriques paroissiales. On y trouve les tirades suivantes :

» Cette disposition inique frappe d'ostracisme toute une catégorie de citoyens libres. Elle n'a pas ému... les membres de l'épiscopat français. Quelques-uns l'acceptent vol outiers. L'évêque d'Arras est de ce nombre. Il y a mieux. Un archevêque (Mgr Sonnois) a poussé l'oubli de sa dignité jusqu'à féliciter M. Carnot dans une lettre qui est un moment de platitude. »

» Sans s'arrêter à relever les erreurs et les injures qui distinguent l'ensemble de cet article, Mgr l'archevêque de Cambrai regarde comme un devoir d'affirmer que la lettre signalée n'a jamais été écrite ; n'existe que dans l'imagination inventive du rédacteur.

« Il y a mieux ». Dès la promulgation officielle de la Loi de comptabilité fabricienne, l'archevêque de Cambrai s'est hâté de prendre les mesures nécessaires pour assurer à toutes les Fabriques de son diocèse un comptable choisi par elles et approuvé par lui.

» Grâce au concours intelligent et empressé qu'il a rencontré dans son clergé et parmi les honorables membres des conseils de Fabrique, il peut affirmer, dès maintenant, que dans son diocèse, pas une seule de ces assemblées paroissiales ne se trouve exposée à l'invasion officielle du percepteur dont les menace le journal cité plus haut.

« Il y a mieux encore. » Une injurieuse et calomnieuse intervention aura l'avantage (à défaut d'autres) de procurer à l'administration diocésaine l'occasion et le moyen d'adresser à MM. les curés et conseillers de Fabrique ses félicitations et l'expression de sa gratitude pour le dévouement qu'ils ont mis à seconder ses vues et ses efforts. »

Nominations ecclésiastiques. — M. Briatte, procuré d'Aix, est nommé curé de Mastaing. M. Destailleur, ancien vicaire à Lille (Saint-Martin), est nommé vicaire à Aix.

Concerts et Spectacles

Pour la statue de Nadaud. — Une *Soirée fantaisiste*, organisée par la société les « Boulotoux » au profit de l'œuvre d'érection du monument Nadaud, sera donnée le samedi 9 décembre, à huit heures précises, au café des Tuileries, angle des rues d'Alma et de la Redoute.

Après M. Lesur, qui, nous l'avons déjà dit, offre le portrait du gagnant, d'autres artistes roubaisiens et amis du chansonnier ont offert gracieusement leur concours. C'est ainsi que M. Remy Coggre a également offert le portrait du gagnant, de même M. Henri Meurisse et M. Victor Cau. Ce dernier offre un magnifique portrait au crayon. M. Duforest a offert au comité organisateur un magnifique tableau : *Fleurs*.

Chaque billet de tombola, dont le prix est de un franc, donne droit d'entrée dans la salle.

Nul doute que cette soirée, dont le programme est des mieux choisis, n'attire un public nombreux.

Association amicale des Anciens élèves de l'Ecole de la rue Archimède. — L'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole de la rue Archimède, organise un brillant concert de bienfaisance, qui aura lieu dans le grand salon de l'Hôtel de Ville, le 17 décembre prochain, à 8 heures du soir.

Deux des meilleures sociétés de la ville et plusieurs artistes distingués préteront leur concours à cette fête qui promet d'être des plus attrayantes. Prix du cachet : 0 fr. 50.

Hippodrome Théâtre. — *Jeudi 30 novembre à 8 heures du soir.* — Le spectacle ayant attiré jusqu'à présent le public le plus nombreux au Théâtre-Royal de Gand, était composé de l'ancien, mais toujours charmant opéra en 1 acte d'Adam **LE CHALET** et des 3 actes du célèbre opéra comique de Gounod **MIREILLE.** L'Administration de l'Hippodrome a choisi, pour la soirée du 30 novembre le même spectacle, si complet, qui offre en outre cet avantage, si appréciable à Roubaix, de ne point présenter un mot, ni une situation qui puissent être critiqués, au point de vue moral, par le censeur le plus difficile.

Plusieurs centaines de places étaient déjà retenues samedi, aux bureaux de l'Hippodrome, et la vaste salle de l'Hippodrome sera probablement encore trop petite jeudi prochain.

PETITE CORRESPONDANCE

H. G. H. — 1° Oui, une déclaration devant le Juge de Paix de votre canton, en vertu de l'article 8, paragraphe 4, du Code civil, et avant le 23 juillet 1894. 2° Oui, en produisant votre acte de naissance, l'acte de mariage de vos père et mère, et un certificat d'extranéité. 3° Déposer ces pièces à la Mairie (Secrétariat); les seuls frais étant ceux du papier timbré. 4° Vous seres assujetti aux obligations de votre classe, si votre père n'est né, ni en France, ni en Belgique, pendant l'occupation française.

Léon L. — 1. Présentez-vous devant le Juge de Paix de votre canton. 2. Voyez M. le Consul de Belgique, maison Léon Allart et Cie, Grande-Rue.

L. L. — Le meilleur moyen, à notre point de vue, est de solliciter la qualité de Français, par application des arrêts de la Cour de cassation des 7 décembre 1883 et 1891 en adressant une demande à M. le Préfet du Nord.

B. G. — Le 11 de chaque mois. — Au préalable adresser, par l'intermédiaire de la Gendarmerie, une demande à M. le Commandant du Bureau de recrutement, à Lille.

Bien des gens ne se doutent pas qu'un de nos aliments les plus usuels est en même temps un des meilleurs reconstituants des forces. Le Tapioca contient en effet plus d'azote qu'un grand nombre de médicaments quelquefois fort chers. Le principal est de se procurer un bon Tapioca, et à ce titre le **Tapioca Rois** n'a plus de réputation à faire. 36050d

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 24 novembre.* — RESSENTIMENT D'UN OUVRIER. — François Vanholst, ouvrier chez M. Duvinage, distillateur à Wasquehal, s'était présenté pour toucher le salaire de la veille, quoqu'il n'eût pas travaillé. Sur un refus opposé par le patron, Vanholst saisit des briques et les jeta dans les vitrer de l'établissement, puis il prit la fuite. Il était bientôt arrêté et comparaissait en correctionnelle. Vanholst est condamné à seize francs d'amende.

INGRATITUDE. — Mme Rubas, cabaretière, rue de Gand, à Tourcoing, avait recueilli, par pure charité, une somnambule âgée de vingt-huit ans, Philomène Bonte, qui, bientôt, quittait la maison en emportant une paire de chaussures et un coupon d'étoffe. Traduite devant les juges, elle se voit infliger un mois de prison, mais comme elle a des antécédents satisfaisants, elle obtient le bénéfice de la loi Bérenger.

UNE INFIDÉLITÉ COMPLÈTE. — M. Catry, tisserand à Tourcoing avait chez lui une fille du nom d'Octavie Bruggeman, chargée de faire son ménage. Or, un beau jour, elle déserta le logis en emportant une partie du mobilier et un paquet de vêtements, le tout d'une valeur de deux cents francs. Depuis le mois de juin, Octavie Bruggeman est restée introuvable, elle est condamnée par défaut à une peine de trois mois.

INCULPÉ DE BRIS DE CLOTURE à Wattrelos, Gustave Dist, cueille une amende de seize francs.

CRÈPAGE DE CHIGNONS. — Deux voisines, l'une d'un âge respectable, Clémence Vanhoutte, l'autre d'une trentaine d'années, Elise Castel, en sont venues aux mains et se sont arraché à qui mieux mieux des bribes de leurs chevelures respectives plus ou moins opulentes. L'origine de ce tournoi capitaire était, paraît-il, la divagation d'une biche sur le terrain de l'une des combattantes. Le Tribunal pour éviter sans doute une nouvelle rencontre, les renvoie dos à dos en appliquant à chacune des prévenues une amende de seize francs.

TERRAIN PROHIBÉ POUR LA CHASSE. — Plusieurs personnes avaient été surprises en altitude de chasse, sur le terrain militaire du fort de Bondues. Procès-verbal avait été dressé à la charge de deux des chasseurs, Charles et Casimir Destombes. Un seul portait un fusil, l'autre avait un bâton.

Les prévenus prétendent qu'ils ont le droit de couper les herbes et que dès lors, le droit de chasse ne leur serait pas interdit. Le Tribunal renvoie l'affaire à huitaine pour que dans l'intervalle l'autorité militaire soit consultée sur les règlements en la matière.

VIOLENCES A UN CONTRE-MAITRE. — M. Roche, contremaître d'un établissement à Croix avait reçu un coup de poing assez violent d'un ouvrier de dix-huit ans, Paul Wourlod qui, quoique n'ayant pas d'antécédents judiciaires, est néanmoins condamné à vingt jours de prison.

NORD

Nécrologie. — On annonce la mort de M. l'abbé Druenne, vicaire à Bouchain.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 24 novembre.* — Jean-Baptiste Crochon, rue de la Liberté, 50. — Georges Clarisse, rue de la Chaussée, 32. — Jean Hoeylandt, rue Beaurewaert, 12. — Romanie Deboysère, rue de la Guinguette, cour Eggermont, 2. — Madeleine Rouart, ruelle du Ballon, maison Mahieu, 4. — Angèle Carret, Hôtel-Dieu. — — *Déclarations de décès.* — Achille Foulon, 16 mois, rue de Soubise, cour St-Jean, 24. — Léon Bastoen, 1 an, boulevard de Metz, cour Gondezenne, 15. — Désiré Desanois, 26 ans, rue des Charpentiers, 30 — Léonard Verbeke, 67 ans, rue des Longues-Haies, cour Mullier, 4.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 24 novembre.* — Jeanne Lepoutre, rue Victor Hugo. — Albert Vandebogaerde, Epinette — *Déclarations de décès.* — Georges Rammelaert, 5 jours, rue du Brun-Pain. — Cécile Ornez, 30 ans, sans profession, rue d'Alsace. — Henri Soen, 9 mois, rue du Redan — Henri Carron, 6 jours, rue des Prats. — Marie Planckaert, 21 jours, rue du Chêne. — Auguste Scalbert, 32 ans, contremaître, rue de Roubaix. — Henri Vandevoorde, 11 ans, professeur de gymnastique, rue Winoc-Chocquel.

1889 EXPOSITION UNIVERSELLE 1889

A LA GRANDE MAISON

PARIS

Succursale de LILLE

18 Rue Faidherbe 18, (ancienne Bonneterie)

TOUT

CE QUI CONCERNE

L'HABILLEMENT